

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2023-3775
OBJET	Recommander au conseil de nommer une rue temporaire située sur le lot 3 256 117 du cadastre du Québec, entre la rue Saint-Saëns Est et l'avenue des Perron dans l'ex-ville d'Auteuil	
No dossier(s) interne(s) : URB-2023-1854 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 10-Auteuil Date CE souhaitée : 2023-08-02 Date CM souhaitée : 2023-08-08		
Actions : TOPONYMIE Résolution du CCU : CT-2023-13 Requérant(s) Gouvernement du Québec Représentant(s) Service de l'urbanisme Adresse(s) Entre la rue Saint-Saëns Est et l'avenue des Perron Lot(s) 3 256 117		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le comité de toponymie a pris connaissance de la demande de nommer une rue temporaire, située sur le lot 3 256 117 du cadastre du Québec, entre la rue Saint-Saëns Est et l'avenue des Perron dans l'ex-ville d'Auteuil. Cette rue a été aménagée par le ministère des Transport du Québec (MTQ) afin de permettre la circulation durant les travaux du prolongement de l'autoroute 19. Comme cette rue est temporaire, les membres retiennent le nom Passage. Passage : action, fait de passer d'un lieu à un autre.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Cette démarche est conforme aux critères de la politique de dénomination toponymique. Le nom choisi est conforme au caractère logique de la désignation (critère 13).		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil municipal de nommer la rue temporaire située sur le lot 3 256 117 du cadastre du Québec « Rue du Passage », et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2023-13.		